

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 05 avril 2017

### COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

#### Taux d'imposition 2017

Monsieur le maire expose à l'assemblée les différences notables sur les taux entre 2016 et 2017 du fait que certaines compétences ont été récupérées par la nouvelle communauté de communes. Notons notamment la suppression de la CFE. Il présente de ce fait l'état de notification des 3 taxes locales :

Le Conseil Municipal, après examen des chiffres et après avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales à savoir :

Taxe d'habitation : .....9.29 %

Taxe foncière (bâti) : .....10.10 %

Taxe foncière (non bâti) : .....37.49 %

#### Autorisation de programme

Monsieur le Maire rappelle qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir pour 2017 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP2018
Construction de la salle multifonctionnelle	1 474 800 €	1 274 800€	200 000€

Les dépenses seront financées par l'autofinancement, le FCTVA et l'emprunt.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir les autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

#### Budget Primitif Communal 2017

Le Maire présente les propositions pour l'année 2017. Le Conseil Municipal, après examen des chiffres, **Précise** que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

**Adopte** à l'unanimité et **vote** par chapitre, **LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017**, arrête comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **878 732.18 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **2 250 169.06 €**

#### Budget Primitif Assainissement 2017

Le Maire présente les propositions pour l'année 2016. Le Conseil Municipal, après examen des chiffres, **Précise** que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

**Adopte** à l'unanimité et **vote** par chapitre, **LE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016**, arrête comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : **153 685.54 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **142 851.60 €**

#### Organisation TAP 2017-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au Conseil d'école, des difficultés d'organisation liées aux nouveaux horaires ont été évoqués. En effet, le décalage des horaires entre l'école primaire et l'école

maternelle entraînent une agitation en début d'après-midi qui perturbe la sieste des plus petits. De plus, il est difficile de s'organiser pour les parents ayant des enfants dans les deux différents niveaux du fait que les horaires ne soient pas les mêmes. Finalement, les parents et les professeurs des écoles s'accordent pour dire que la nouvelle organisation n'est pas une réussite et provoque beaucoup de fatigue chez les enfants.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de rétablir les horaires de manière suivante pour tout le monde :

	Horaires Scolaires		Horaires Périscolaires
Lundi	9h – 12h	13h30 – 15h50	15h50 – 16h30
Mardi	9h – 12h	13h30 – 15h50	15h50 – 16h30
Mercredi	9h – 11h40		
Jeudi	9h – 12h	13h30 – 15h50	15h50 – 16h30
Vendredi	9h – 12h	13h30 – 15h50	15h50 – 16h30

Le conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter les horaires ci-dessus à partir de la rentrée 2017 – 2018.

## **COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS**

### **ACHAT TERRAIN**

Monsieur le Maire informe le conseil que les parcelles A693 et A694 peuvent être rachetées par la commune pour une surface de 3 174m<sup>2</sup>. Il informe son Conseil que ces terrains se situent à côté des terrains de la future salle multifonctionnelle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'achat des deux terrains.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

## **PROJET SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

### **POINT AVANCEMENT**

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'un devis de l'entreprise Saur a été reçu concernant le raccordement de la future salle multifonctionnelle à l'eau. Ce devis s'élève à 1974€ HT ou 2368.78€. Il explique également que les autres devis de raccordement (électricité, téléphonie, tout à l'égout...) n'ont pas encore été reçus.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise Saur pour un montant de 1974€ HT soit 2368.78€ TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier des raccordements de la salle multifonctionnelle

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions relatives au raccordement.

## **URBANISME**

### **DOSSIER EN COURS**

#### **2 Déclaration Préalable ont reçu un avis favorable**

DP 00110217D0005 CORDENOD Sylvain – Clôture – D1560

## **COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un Conseil effectue le compte rendu du dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 3 avril 2017.